

Initiatives ministérielles

• (1305)

Le Règlement est clair et c'est la première demande qui prévaut. Je vous demande donc d'accorder ce que vous a demandé mon collègue.

[Traduction]

M. Jim Silye (Calgary—Centre, Réf.): Madame la Présidente, je suis d'accord avec le député qui a pris la parole avant moi. J'appuie cette décision. C'est le Règlement de la Chambre. Ce règlement est clair et bien établi et appliqué pour le bénéfice de tous les députés. Je crois qu'il faut acquiescer à la première demande formulée.

En outre, le whip du gouvernement a exercé beaucoup de pression pour que vous envisagiez sa demande. Il vous a laissé 30 secondes pour examiner la question. D'ailleurs, en vous pressant de la sorte, il a omis de dire que l'autre endroit avait toute la semaine prochaine pour étudier la question. C'est suffisant, et c'est pourquoi j'appuie la demande de l'opposition.

La présidente suppléante (Mme Maheu): J'ai déjà dit que j'allais examiner la demande. J'en reparlerai à la Chambre dans quelques minutes.

Entre-temps, nous poursuivons l'étude des initiatives ministérielles.

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-70, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, les Règles concernant l'application de l'impôt sur le revenu et des lois connexes, dont un comité a fait rapport avec des propositions d'amendement.

L'hon. Sergio Marchi (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi modifié soit agréé.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Maheu): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 298)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Allmand	Anawak
Arseneault	Assadourian
Augustine	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barnes	Beaumier
Bellemare	Bertrand
Bethel	Bevilacqua
Bhaduria	Blondin—Andrew
Bodnar	Bonin
Boudria	Brown (Oakville—Milton)
Brushett	Bryden
Bélair	Bélangier
Campbell	Cannis
Catterall	Chamberlain
Chan	Cohen
Collenette	Comuzzi
Cowling	Culbert
Dhaljwal	Discepolo
Dromisky	Duhamel
Eggleton	English
Fewchuk	Finestone
Finlay	Fontana
Fry	Gaffney
Gagliano	Galloway
Godfrey	Goodale
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Harb
Harvard	Hopkins
Hubbard	Ianno
Irwin	Jackson
Jordan	Keys
Kilger (Stormont—Dundas)	Kirkby
Kraft Sloan	Lastewka
Lavigne (Verdun—Saint-Paul)	LeBlanc (Cape/Cap-Breton Highlands—Canso)
Lee	Lincoln
Loney	MacAulay
MacLellan (Cape/Cap-Breton—The Sydneys)	Malhi
Maloney	Marchi
Massé	McCormick
McGuire	McKinnon
McLellan (Edmonton Northwest)	McTeague
Mifflin	Minna
Mitchell	Murphy
Murray	Nault
O'Brien	Pagtakhan
Parrish	Patry
Payne	Peters
Peterson	Phinney
Pillitteri	Reed
Rideout	Ringuette—Maltais
Robichaud	Rock
Rompkey	Scott (Fredericton—York—Sunbury)
Serré	Shepherd
Sheridan	Skoke
Speller	St. Denis
Steckle	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Szabo
Telegdi	Terrana
Thalheimer	Torsney
Ur	Valeri
Vanclief	Verran
Volpe	Walker
Wappel	Wells
Wood—127	